



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1817

Acceptation du legs de M. Philippe Foriel-Destezet

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1817 - ACCEPTATION DU LEGS DE M. PHILIPPE FORIEL-DESTEZET (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier du 27 octobre 2021, le notaire Maître Florent Bremens sis 17, place de la République à Dijon (21) a informé la Ville de Lyon du décès de M. Philippe Foriel-Destezet, homme d'affaire en retraite, né à Lyon 6^{ème} le 12 septembre 1935 et décédé à Créteil (94) le 27 juin 2021, domicilié en son vivant au 4, via di Porta Pinciala à Roma (Italie) et du fait que M. Foriel-Destezet a souhaité instituer, par testament olographe du 19 janvier 2021 déposé à l'office notarial de Maître Bremens, la Ville de Lyon comme légataire.

« Je lègue à titre particulier : (...)

- un million d'euros à la Ville de Lyon pour le secteur culturel ».

Vu l'article L 2242-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier du notaire Maître Florent Bremens du 27 octobre 2021 ;

Considérant que le legs dont il s'agit n'est grevé d'aucune charge excessive pour la Ville de Lyon ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- La Ville de Lyon rend hommage à M. Philippe Foriel-Destezet.
- 2- Le legs fait à la Ville de Lyon par M. Philippe Foriel-Destezet par testament olographe du 19 janvier 2021 est accepté aux charges, clauses et conditions énoncées dans ce testament et ce, à concurrence d'un million d'euros.
- 3- M. le Maire de Lyon ou son représentant est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'office notarial de Maître Bremens en charge du règlement de la succession de M. Philippe Foriel-Destezet et à signer tous les actes afférents à l'acceptation de ce legs.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET